

Conduite à tenir en cas de suspicion de cas de Coronavirus

Objet : Définir les actions en cas de suspicion de cas de Coronavirus

Définitions :

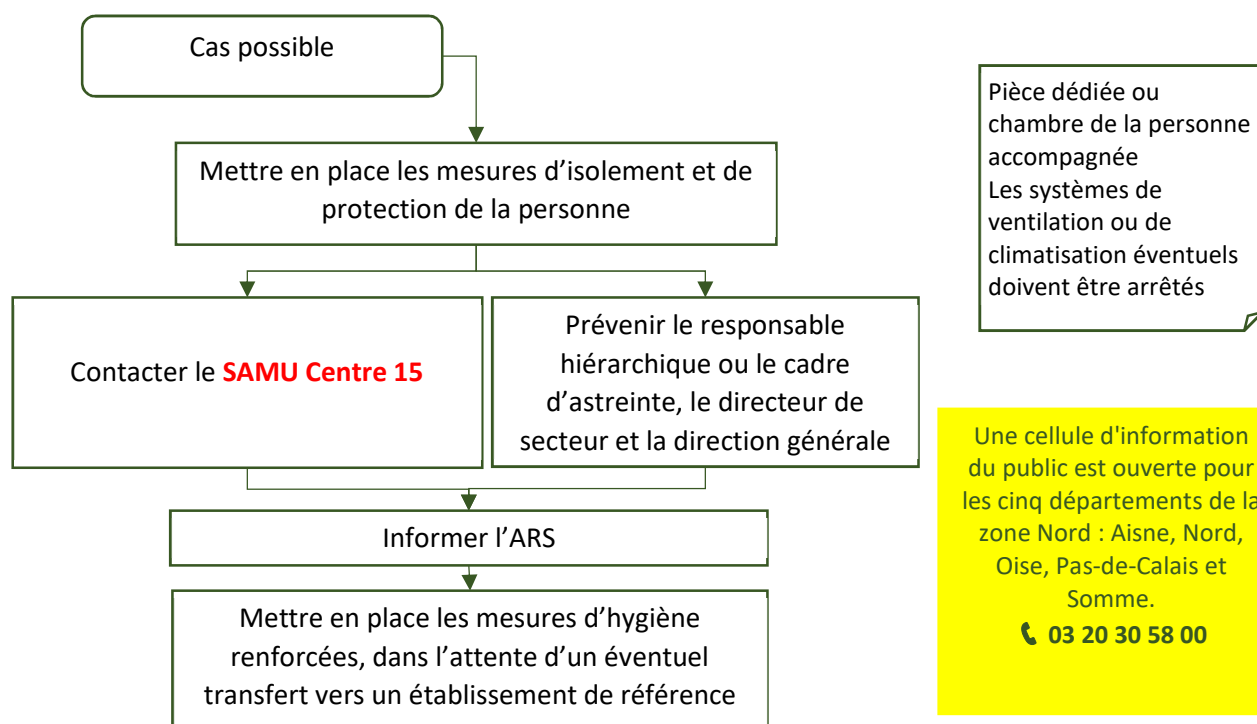
Patient cas suspect : personne dont on considère qu'elle pourrait répondre à la définition de cas (en attente de classement)

Patient cas possible : patient cas suspect qui, après évaluation et classement par un infectiologue référent, entre dans la définition de cas élaborée par Santé publique France

- Toute personne présentant des signes cliniques d'infection respiratoire aiguë avec une fièvre ou une sensation de fièvre ET ayant voyagé ou séjourné dans une zone d'exposition à risque dans les 14 jours précédant la date de début des signes cliniques
- Toute personne présentant des signes cliniques d'infection respiratoire aiguë dans les 14 jours suivant l'une des expositions suivantes :
 - Contact étroit d'un cas confirmé de COVID-19, pendant que ce dernier était symptomatique ;
 - Personne co-exposée, définie comme ayant été soumise aux mêmes risques d'exposition (c'est-à-dire un voyage ou séjour dans une zone d'exposition à risque) qu'un cas confirmé ;
- Toute personne présentant des signes de détresse respiratoire aiguë (SDRA) pour laquelle aucune étiologie n'a pu être identifiée, sans notion de voyage/séjour dans une zone d'exposition à risque ou de contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19.

Personne co-exposée : personne exposée à la même source d'exposition virale que le cas possible

Personne contact : personne ayant été en contact avec un « cas confirmé » avec différents niveaux de risque : négligeable, faible et modéré/élevé.



Les mesures d'hygiène renforcées

(Extrait du guide méthodologique de préparation au risque épidémique Covid-19 – Ministère des solidarités et de la santé - 20 février 2020)

Dans la situation de « cas suspect » au Coronavirus 2019 n-Cov, des précautions supplémentaires sont à appliquer :

1. **Pour la personne cas suspect/possible** : après friction des mains avec une solution hydroalcoolique, lui demander de revêtir un masque chirurgical et l'informer de la nécessité des mesures de protection devant être prises.

2. **Pour les professionnels** :

Avant d'entrer dans la chambre de la personne « cas possible »

- Couvrir les cheveux d'une charlotte;
- Placer l'appareil de protection respiratoire (masque FFP2) ;
- Vérifier son étanchéité par un test d'ajustement;
- Entrer dans la chambre ;
- Enfiler une surblouse à usage unique ;
- Porter un tablier plastique à usage unique en cas de soins à risque mouillant ;
- Mettre systématiquement des lunettes de protection ;
- Réaliser un geste d'hygiène des mains par friction avec une solution hydro-alcoolique ;
- Enfiler des gants non stériles à usage unique si nécessaire : situations de contact ou de risque de contact avec du sang, des liquides biologiques, une muqueuse ou la peau lésée.

Procédure de sortie de la chambre du patient « cas possible »

Dans la chambre :

- Enlever les gants ;
- Enlever la surblouse ;
- Se frictionner les mains avec un soluté hydro-alcoolique ;

Après être sorti de la chambre :

- Retirer l'appareil de protection respiratoire (masque FFP2), la charlotte et les lunettes en dehors de l'atmosphère contaminée (la chambre ou la pièce dédiée)
- Se frictionner les mains avec un soluté hydro-alcoolique.

Tous les matériels jetables seront alors placés dans un conteneur à déchets contaminés, et éliminés suivant la filière des DASRI.

3. **Pour l'environnement**, la réalisation d'une désinfection rigoureusement respectée:

- Des dispositifs médicaux qui ne seraient pas dédiés dès leur sortie de la chambre ;
- De l'environnement proche de l'usager (sa chambre) a minima quotidiennement selon la technique et avec les produits habituels :
 - o Le professionnel effectuant le nettoyage doit obligatoirement porter un équipement de protection individuelle (charlotte, surblouse, lunettes, gants à usage unique) et un masque FFP2
 - o Aérer la chambre ou la pièce de la personne isolée au minimum 15 minutes avant le nettoyage approfondi
 - o Réaliser le nettoyage approfondi de la chambre avec un détergent désinfectant (anios oxy'floor ou autre produit équivalent)
 - o Procéder à un rinçage à l'eau clair
 - o Désinfecter sols et surfaces avec de l'eau de javel prête à l'emploi ou diluer selon les recommandations du fabricant.

Les visites

En cas de suspicion de cas possible, les visites au sein de l'établissement seront suspendues.

L'établissement sollicitera la Direction générale pour connaître la conduite à tenir et les consignes transmises par l'ARS.